

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**REÇU LE :**

**0 9 NOV. 2022**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HAUTE-MARNE  
CS 42064 52903 CHAUMONT CEDEX 9  
52903 CHAUMONT CEDEX 9

Numéro fiscal : 47 01 909 844 065  
Référence de l'avis : 22 52 4087528 08  
Contrat de prélèvement : P352004078322  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002P352004078322

Numéro de propriétaire : 356 +00031 B

Département d'imposition : 52  
HAUTE-MARNE

Commune d'imposition : 356  
NOMECOURT

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 09/08/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 52041

SCI PERRIER NOME COURT  
1 RUE DU MODANT  
52300 NOME COURT

**1 732,00 €**

Date limite de paiement : 17/10/2022


**Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**


Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022,  
directement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou en appelant le 0 809 401 401\*,  
**la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.**

Compte bancaire : FR76 1470 7042 093X XXXX XXX2 964  
Identifiant de la banque : CCBPFRPPMTZ  
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Vous n'avez rien à envoyer.**

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP HAUTE-MARNE  
CS 42064 52903 CHAUMONT CEDEX 9  
52903 CHAUMONT CEDEX 9  
Tél : 03 25 30 21 05

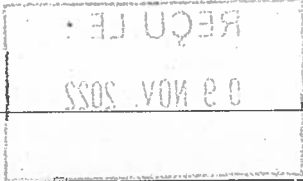
• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE HAUTE-MARNE  
CELLULE FON DEPARTEMENTALE  
89 RUE VICTOIRE DE LA MARNE  
BOITE POSTALE 42064  
52903 CHAUMONT CEDEX  
Tél : 03 25 30 23 51

\* (service gratuit + coût de l'appel)

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",  
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBB89T	PROPRIETAIRE	SCI PERRIER NOME COURT



**Faxes foncières 2022**

<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2021	35,74 %	%	1,66 %	0,0448 %	11,60 %	0,216 %		
	Taux 2022	35,74 %	%	1,66 %	0,0654 %	11,60 %	0,228 %		
	Adresse	18 RUE DE LA LIBERATION							
	Base	1387		1387	1387	1387	1387		
	Cotisation	496		23	1	161	3	684	
	Cotisation lissée								
	Adresse	20 RUE DE LA LIBERATION							
	Base	1980		1853	1853	1954	1853		
	Cotisation	708		31	1	227	4		
	Cotisation lissée	712		31	1	231	4	979	
Cotisation 2021	1190		53	2	387	7			
Cotisation 2022	1208		54	2	392	7	1663		
Variation	+1,51 %	%	+1,89 %	0 %	+1,29 %	0 %			

**Propriétés non bâties**

Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisation 2021								
Cotisation 2022								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	

Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)	Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles
Base État			Droit proportionnel :
Base collectivité			Droit fixe :

<p>En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>, vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 804909737. Il est rappelé qu'un lissage de - 2 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.</p> <p>Références administratives : 520 50 024 041 356 356 S S</p>	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	69
	Dégrèvement Habitation principale	
	Dégrèvement JA État	
	Dégrèvement JA Collectivité	
	<b>Montant de votre impôt</b>	<b>1732</b>

si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

es calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

es informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que l'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.